



SEANCE DU 29 JUIN 2017

Date d'envoi de la convocation : 23/06/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 180
Nombre de votants : 207

Secrétaire de séance : Christèle CASTELEIN

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 19h23), ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 20h30), ROINE Philippe suppléant de BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 20h02), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan (jusqu'à 22h), DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André, GRUNEWALD Martine, DIGNE Bernard suppléant de GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie (à partir de 19h12 et jusqu'à 22h37), HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h53), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, POIGNANT Jean-Pierre suppléant de LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, BROSTIN Jacques suppléant de LEMOIGNE Jean-Paul, LECONTE Emilie suppléante de LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, COUTANCEAU Martine suppléante de LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (à partir de 19h09 et jusqu'à 22h37), LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 22h28), THIEULENT Lydia, TIFFREAU Danièle, TISON Franck (à partir de 19h37 et jusqu'à 21h47), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 19h44), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

ARRIVE Benoit (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN jusqu'à son arrivée à 19h23), BALDACCINI Nathalie (pouvoir à Gilbert VILLETTE à partir de 20h30), BASTIAN Frédéric (pouvoir à BESUELLE Régine à partir de 20h02), BROQUAIRE Guy (pouvoir à LEFEVRE Hubert, CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), D'AGREMONT Jean-Marie (pouvoir à GOSSELIN Bernard), DELAUNAY Sylvie (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), DENIAUX Johan (pouvoir à VILTARD Bruno à partir de 22h), FAGNEN Sébastien (pouvoir à BURNOUF Hervé), FEUARDANT Marc (pouvoir à ROUSSEAU Roger), GILLES Geneviève (pouvoir à LEQUERTIER Colette), GODEFROY Annick (pouvoir à GRUNEWALD Martine), GUYON Sophie (pouvoir à HOUVIET Benoit jusqu'à son arrivée à 19h12), GUYON Sophie (pouvoir à TIFFREAU Danièle à partir de 22h37), HAMEL Bernard (pouvoir à LECOQ Jacques), HEBERT Dominique (pouvoir à BAUDIN Philippe jusqu'à son arrivée à 19h53), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEBONNOIS Marie-Françoise (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEFRANC Bernard (pouvoir à CATHERINE Arnaud), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à CASTELEIN Christèle à partir de 22h37), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LESEIGNEUR Hélène (pouvoir à BOUILLON Jean-Michel), LETERRIER Richard (pouvoir à NICOLAÏ Michel), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), MATELOT Jean-Louis (pouvoir à POTTIER Bernard), MIGNOT Henri (pouvoir à LEQUERTIER Joël), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POUTAS Louis (pouvoir à VIGNET Hubert), REVERT Sandrine (pouvoir à LECHEVALIER Guy), ROUSSEL Pascal (pouvoir à FEUILLY Hervé), VARENNE Valérie (pouvoir à DELESTRE Richard), VILTARD Bruno (pouvoir à LEPETIT Jacques jusqu'à son arrivée à 19h44), THEVENY Marianne (pouvoir à SEBIRE Nelly à partir de 22h28), TISON Franck (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 21h47).

Excusés : BRECZY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, JOURDAIN Patrick, POIDEVIN Hugo, ROUXEL André, TARDIF Thierry, LEQUILBEC Frédéric (arrive à 19h09), TISON Franck (arrive à 19h37).

Délibération n°2017-115

Création et composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Exposé

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission a été instituée par la loi Administration Territoriale de la République de 1992, actualisée par la loi du 27 février 2002 et renforcée par la loi du 20 décembre 2007.

Cette commission répond aux objectifs principaux suivants :

- Créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux,
- Prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers,
- Améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics locaux en liaison avec les associations d'usagers.

Fonctionnement de la commission :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a pour mission :

1. <u>L'Examen de rapports :</u>	Les rapports annuels établis par les délégués de service public
	Les rapports annuels sur la qualité et le prix du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets ménagers
	Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière
2. <u>Des consultations obligatoires</u> <i>(la CCSP se prononce avant la décision du Conseil communautaire)</i>	Sur le principe de tout projet de délégation de service public
	Sur tout projet de création d'une régie dotée de l' autonomie financière

	Sur tout projet de partenariat
	Sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le président de la CCSPL doit présenter à son Assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente.

Composition de la Commission :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux se compose :

- Du président de l'EPCI (ou de son représentant).
- Des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.
- Des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.
- De personnes qualifiées, dotées de voix consultatives, lorsque cela est nécessaire, en fonction de l'ordre du jour de la commission.

Un règlement intérieur qui sera adopté lors de la première réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux fixera :

- La périodicité des réunions.
- Les modalités de détermination de l'ordre du jour.
- Les conditions de convocation, d'envoi des documents.
- Les modalités de délibération des membres.
- Les conditions dans lesquelles une publicité sera donnée aux débats.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux sera amenée à traiter notamment des services publics suivants :

- Transports publics urbains
- Eau/assainissement
- Ordures ménagères
- Promotion du tourisme
- Bâtiments industriels communautaires
- Abattoir communautaire
- Toutes les DSP existantes

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des Commissions Administration Générale et Finances,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 200 – Contre : 0 – Abstentions : 8) :

- **Décide** de mettre en place la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- **Dit** que la Commission Consultative des Services Publics Locaux pourra être présidée par le Président Jean-Louis VALENTIN ou son représentant, Monsieur Christian PRIME,
- **Procède** à l'élection de 9 élus titulaires (et 9 suppléants) de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein de cette instance, à savoir :
 - le Vice-président chargé du transport : Noël LEFEVRE (suppléant Arnaud CATHERINE)
 - le Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement : Philippe LAMORT (suppléant Jacques HAMELIN)
 - le Vice-président chargé de l'environnement : Edouard MABIRE (suppléant Philippe BAUDIN)
 - le Vice-Président chargé du tourisme : Jean-Michel HOULLEGATTE (suppléant : Patrice PILLET)

- le Vice-Président chargé de l'administration générale : Cyril BOURDON (suppléante : Evelyne LALOË)
- des membres issus de la commission de suivi des DSP : Agnès TAVARD, Louis POUTAS, Yves ASSELINE, Françoise HAMON en qualité de titulaires.
Francis LEDANOIS, Johan DENIAUX, Christine LEONARD, Pascal ROUSSEL en qualité de suppléants.

Titulaires	Suppléants
Noël LEFEVRE	Arnaud CATHERINE
Philippe LAMORT	Jacques HAMELIN
Edouard MABIRE	Philippe BAUDIN
Jean-Michel HOULLEGATTE	Patrice PILLET
Cyril BOURDON	Evelyne LALOË
Agnès TAVARD	Francis LEDANOIS
Louis POUTAS	Johan DENIAUX
Yves ASSELINE	Christine LEONARD
Françoise HAMON	Pascal ROUSSEL

- **Désigne** 9 représentants d'associations locales :
 - Monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs « Que choisir » (UFC) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'Association des Paralysés de France (APF) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'association Familiale de l'Agglomération Cherbourgeoise (AFAC) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'INDECOSA CGT ou son représentant,
 - Monsieur le Président de ASSECO CFDT ou son représentant,
 - Monsieur le Président de AFOC (FO) ou son représentant,
 - Monsieur le Président de Familles rurales ou son représentant,
 - Monsieur le Président de l'association « la truite cherbourgeoise – Mouche de Saire » ou son représentant.
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 11/07/2017
et publication ou notification
du : 07/07/2017



LE PRÉSIDENT,

Jean-Louis VALENTIN